

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>CCAS DE FLERS</b>	16.01.2026	D2026-01 à D2026-04		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

**SEANCE N° 44 DU 16 JANVIER 2026**  
questions, numérotées de D2026-01 à D2026-04

**PROCES-VERBAL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUÉ,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT,

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement*


Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Olivier CHESNAIS	Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUÉ, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER

	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
EFFECTIF	D2026-01 à D2026-04	6	7
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
09.01.2026	17h30	Sylvie MALOIZEL	18h30	20.01.2026

Vice-Président Bruno ASSELOT 	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL Directrice 
--	---

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers**

**du 16 JANVIER 2026**

**SOMMAIRE**

<b>N d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° de Délibération</b>
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2025	D2026-01
2.	Orientations budgétaires 2026	D2026-02
3.	Convention avec COALLIA relative à la mise en œuvres d'actions collectives sur le budget	D2026-03
4.	Approbation des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation	D2026-04
5.	Questions diverses	

<b>Délibération concernée</b>	<b>ANNEXES</b>
D2026-01	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Novembre 2025
D2026-03	➤ Convention COALLIA
D2026-04	➤ Tableaux des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	44	16.01.2026	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Monsieur ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Sont également excusés **Madame LEVOYER**, hospitalisée, **Monsieur BRISSET** et **Monsieur CHESNAIS** lequel a donné procuration à **Madame VINCENT**.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	44	16.01.2026	D2026-01

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°43 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 17 novembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Novembre 2025.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	44	16.01.2026	D2026-02

OBJET	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026</b>
-------	--------------------------------------

SM

Chers Collègues,

La construction du budget 2026 du CCAS tient compte des contraintes budgétaires mais conserve une marge de manœuvre pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des Flériens.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les prévisions de recettes de fonctionnement du CCAS se composent de subventions et de produits d'exploitation.

Concernant les subventions, la Ville de Flers maintient le versement d'une subvention de 270 000 € au CCAS. Les principales autres subventions proviennent :

- de l'Etat dans le cadre du Point Conseil Budget ;
- du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre d'un co-financement des actions collectives d'insertion sociale ;
- de l'Agence Nationale des Epicerie Sociales pour compenser partiellement les achats de denrées ;

Les produits d'exploitation correspondent à participation payée par les usagers de l'épicerie sociale. Pour mémoire, les personnes paient 10% de la valeur des produits.

Les recettes sont globalement en baisse, notamment du fait de la fin du programme Mieux Manger pour Tous. En effet, la subvention a été versée fin 2025 pour des actions qui se poursuivront sur une partie de l'année 2026.

### **Les dépenses de fonctionnement**

#### **• Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Par rapport au Budget Prévisionnel 2025, les charges à caractères générales sont en baisse sans toutefois remettre en cause les actions portées par le CCAS.

Ainsi, sur le service Administration Générale, une ligne de crédit est maintenue pour poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique liée à la dotation de 5 000 € d'EDF obtenue en 2024. Pour mémoire, il s'agit de réaliser des diagnostics auprès de ménages ayant de fortes consommations énergétiques et de leur remettre un kit d'économie d'énergie adapté à leur logement. La réalisation de ces diagnostics est confiée à la Régie des Quartiers.

Sur le service Point Conseil Budget, la ligne de crédit relative aux formations a été supprimée puisque les agents peuvent bénéficier de formations régulières et gratuites délivrées par la Banque de France.

Concernant le pôle sénior, un budget est maintenu pour permettre l'organisation de thés dansants et de diverses animations liées à la préservation de l'autonomie et au développement du lien social.

Concernant l'Epicerie sociale, il est prévu d'augmenter la ligne de crédit relative à l'approvisionnement en denrées alimentaires pour la porter à 80 000 € au lieu de 73 200€, ce qui correspond davantage à la somme dépensée sur l'année 2025.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel inscrites sur le budget du CCAS ne concernent que :

- les indemnités des régisseurs (régie épicerie sociale)
- le personnel affecté au projet Mieux Manger pour Tous (totalement couverts par la subvention de l'Etat reçue en 2025)

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 065)**

Ce chapitre regroupe notamment les secours accordés aux Flériens. Bien que les crédits ne soient jamais totalement consommés, le choix est fait de maintenir à l'identique l'enveloppe afin d'avoir un peu de souplesse si de nouveaux besoins venaient à émerger. A l'intérieur de l'enveloppe, deux ajustements sont proposés sur les lignes Accueil périscolaire (+1000 €) et aide à l'énergie (-1000 €).

Le tableau ci-après retrace les dépenses de secours sur 2025 et les prévisions 2026.

**Tableau des secours**

LC	Libellé	2025		2026
		BP	Réalisé	BP
2101	Secours Catholique remboursement	200,00	0	200
55	Fond insertion jeunes	900,00	0	900
57	Energie	14 000,00	5 768,22	13 000
58	Alimentation	100,00	28,38	100
59	Frais médicaux	1 000,00	150	1000
60	Mutuelle	700,00	0	700
61	Assurance habitation	900,00	393,46	900
62	Aide au loyer	3 000,00	1264,12	3000
64	Restauration scolaire	120 000,00	90 633,26	120 000
65	Vacances Séjour scolaires	12 000,00	7508,80	12 000
4130	Dettes d'eau	2 000,00	1 324,55	2000
4131	Microcrédit remboursement	250,00	0	250
56	Secours divers	2 000,00	1 305,43	2 000
4132	Accueil Périscolaire	6 000,00	5544,90	7 000
4133	Karta + / PASS+	100	0	100
5134	Fournitures Scolaires	4 000,00	2649,85	4000
5158	Aide à la mobilité	22 000,00	21 502,34	22 000
10193	Secours téléphone	100,00	0	100
	<b>TOTAL</b>	<b>189 250</b>	<b>138 073.31</b>	<b>189 250</b>

### **L'investissement**

Il n'est pas prévu de dépenses particulières en investissement sur 2026. Des crédits sont malgré tout ouverts en cas de nécessité de remplacement de matériels, notamment sur l'épicerie sociale.

### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires

ADOpte A L'UNANIMITE

### **Discussion :**

**Monsieur ASSELOT** présente les orientations budgétaires pour 2026. Il rappelle l'importance de l'aide à la restauration scolaire qui permet aux enfants d'avoir au moins un repas équilibré par jour. Il souligne aussi l'engagement du CCAS sur l'aide à la mobilité.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	44	16.01.2026	D2026-03

OBJET	<b>CONVENTION AVEC COALLIA RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES SUR LE BUDGET</b>
-------	---

SM

Chers Collègues,

Labellisé depuis 2020 « Point Conseil Budget », le CCAS de Flers a développé un savoir-faire un terme d'accompagnement budgétaire individualisé et d'animation d'ateliers collectifs avec des outils ludiques.

De son côté, les équipes de COALLIA accompagnent des personnes en difficulté sur des différents dispositifs d'hébergement ou de logements accompagnés (Accueil d'urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, mesure Accompagnement Vers et dans le Logement, mesure d'Intermédiation Locative...). Les équipes font le constat que l'accompagnement individuel est parfois insuffisant et gagnerait à être couplé à des actions plus collectives et plus ludiques.

Aussi, il est proposé qu'une conseillère en économie sociale et familiale du CCAS mène des ateliers collectifs auprès de petits groupes de personnes accompagnées par COALLIA, en présence d'au moins un intervenant social.

Ces ateliers auront un double objectif :

- Développer les connaissances et les compétences budgétaires des personnes accompagnées
- Faire connaître le CCAS pour qu'il soit identifié comme structure ressource une fois l'accompagnement par COALLIA terminé

Afin d'acter ce partenariat, il convient de conclure une convention entre les deux parties.

#### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

##### **1 - AUTORISER**

Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée avec COALLIA.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

#### **Discussion :**

**Monsieur ASSELOT** souligne que cette convention va dans le sens de « l'aller vers » développé ces dernières années par le CCAS. Les administrateurs demandent où est situé le CHRS. **Madame MALOIZEL** explique que tous les locaux administratifs ainsi que l'accueil de jour sont regroupés au 39 rue Schnetz. Les logements CHRS sont quant à eux en diffus sur la ville. **Monsieur RIHOUEY** demande s'il y a des maraudes sur Flers. **Monsieur ASSELOT** indique qu'elles sont assurées par la Croix Rouge et renforcées en période de grand froid, à la demande de la Préfecture.



<b>Conseil d'Administration</b>		<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Question</b>
	Séance	44	16.01.2026	D2026-04

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS</b>
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

**Aides attribuées entre le 06 novembre 2025 et le 31 décembre 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	0	0	0	<b>0</b>
Aide exceptionnelle	0	0	0	0
Aide financière sur facture	2	0	2	<b>229.00</b>
Bons alimentaires	7	2	5	<b>300.00</b>
Bon carburant	0	0	0	<b>0</b>
Bon fournitures	0	0	0	<b>0</b>
Bon sandwich				
Bon vestimentaire	0	0	0	0
Cantine scolaire et dossier PEJ	0	0	0	Non chiffré
Carte de bus Sésame	74	6	68	Non chiffré
Dépôt de garantie	0	0	0	0
Epicerie Sociale	41	7	34	Non chiffré
Facture santé	0	0	0	0
Nouvelle aide énergie	0	0	0	<b>0</b>
FSL Eau – Secours Eau	1	1	0	<b>0</b>
Mutuelle	0	0	0	0
Secours assurance Habitation/voiture	1	1	0	<b>0</b>
FSL Energie – Secours Energie	6	3	3	<b>300.00</b>
Secours Catholique	0	0	0	0
Séjour voyage	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>20</b>	<b>112</b>	<b>829.00</b>

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 17 novembre 2025 et le 8 janvier 2026 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, 19 attributions et 6 résiliations ont été signées.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

### Discussion :

Concernant les aides rejetées, les administrateurs soulignent la récurrence des QF supérieurs. **Madame MALOIZEL** explique que l'augmentation de l'Allocation Adulte Handicapée entraîne une hausse du QF CAF qui dépassent désormais le plafond de la tarification NEMUS. **Monsieur ASSELOT** ajoute que le prochain mandat aura sans doute à se pencher sur la question de la revolorisation des plafonds d'aide.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	44	16.01.2026	

OBJET	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
-------	---------------------------

### Suivi financier des secours

**Monsieur ASSELOT** présente le bilan financier des secours sur l'année écoulée. On note une baisse sur les aides à l'énergie, sans vraiment pouvoir l'expliquer. A l'inverse, l'enveloppe allouée à l'aide à la mobilité augmente, malgré de nombreux refus pour QF supérieur. **Madame EYOT** informe que le réseau de bus est gratuit sur Granville et que cela facilite son utilisation, notamment pour ceux qui le prennent de manière occasionnelle. Elle a toutefois conscience que cette mesure est sans doute coûteuse.

### Evolution du nombre d'accueils

**Monsieur ASSELOT** informe que le CCAS a réalisé 4 221 accueils en 2025. C'est un peu moins que l'an passé mais ce chiffre reste très conséquent. Il remercie l'ensemble de l'équipe du CCAS pour le travail accompli au quotidien.

### Subventions aux associations

**Monsieur ASSELOT** informe les administrateurs que, sur proposition de la commission Solidarité, la ville va voter prochainement les subventions aux associations. Il est proposé un maintien des montants, sauf pour les associations d'aide alimentaire qui devraient voir leur subvention augmenter de 2%. Ces dernières doivent en effet parfois recourir à l'achat de denrées pour compléter les ramasses et assurer les distributions à un public toujours plus nombreux. **Madame ROBIN MOITRY** indique que la Banque de France constate, à l'échelle nationale, une hausse de 10% des dossiers de surendettement. **Monsieur ASSELOT** complète en expliquant que + de 20% des Français sont à découvert au 15 du mois. **Madame NICOLE ARNOUX** ajoute que les salariés sont de plus en plus nombreux à solliciter un acompte à leur employeur, ce qui traduit bien qu'ils ont des difficultés à boucler leur budget.

### Fin de mandat

**Monsieur ASSELOT** informe qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales. Le prochain CA sera donc son dernier. **Madame MALOIZEL** rappelle que le mandat de l'ensemble des administrateurs tombe aux prochaines élections. Il appartiendra au futur Maire Président du CCAS de nommer les administrateurs issus des associations. Le Conseil Municipal votera quant à lui la liste des conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration.

### Prochaine séance

Le prochain CA est fixé au **lundi 02 mars à 16h30 en salle du Moulin**. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 18h30.